

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 24 janvier 2022 à 18h30, à huis clos et en présentiel, tel que requis par l'arrêté ministériel 2021-090 du 20 décembre 2021 à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire, et à laquelle il y avait quorum légal.

EST PRÉSENTS

Madame la conseillère Chantal Laporte
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Dany Boucher, Jean-Pierre Ménard et Francis Ouellet

EST ABSENT

Monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale et greffière trésorière

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 30

17-01-22 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la directrice générale et greffière trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption du budget 2022*
- 4. Période de questions concernant uniquement les points à l'ordre du jour de la séance*
- 5. Levée de l'assemblée*

18-01-22

3. ADOPTION DU BUDGET 2022

REVENUS	BUDGET	
	2021	2022
TAXES MUNICIPALES		
TAXES FONCIÈRES	\$637 513	\$665 616
EAU	\$54 720	\$55 440
EAUX USÉES ET ÉGOÛTS	\$26 400	\$28 600
ORDURES ET RÉCUPÉRATION	\$76 634	\$92 833
SURETÉ DU QUÉBEC	\$45 000	\$49 157
PISCINES	\$900	\$800
TAXES DÉNEIGEMENT	\$85 456	\$74 779
TOTAL DES TAXES MUNICIPALES	\$926 623	\$967 224
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	\$42 207	\$43 178
SERVICES RENDUS	\$150	\$1 650
PERMIS, IMPOSITION DE DROITS ET INTÉRÊTS	\$86 810	\$149 250
TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS	\$120 800	\$199 626
TOTAL DES REVENUS	\$1 176 590	\$1 360 929
DÉPENSES	BUDGET	
	2021	2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	\$299 827	\$311 588
SÉCURITÉ PUBLIQUE	\$97 612	\$91 993
TRANSPORT	\$349 783	\$400 305
HYGIÈNE DU MILIEU	\$181 764	\$204 599
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	\$71 716	\$100 011
LOISIRS ET CULTURE	\$94 907	\$126 544
FRAIS DE FINANCEMENT	\$25 927	\$44 331
REMBOURSEMENT DE CAPITAL ET AFFECTATIONS	\$55 055	\$81 559
TOTAL DES DÉPENSES	\$1 176 590	\$1 360 929

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU

QUE les prévisions budgétaires 2022 soient acceptées tel que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT UNIQUEMENT LES POINTS L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit appliquer l'arrêté ministériel 2021-090 du 20 décembre 2021, la séance extraordinaire se déroule à huis clos, aucune question de la part des citoyens.nes n'a été soumise aux élus.es de la Municipalité. Les citoyens.nes sont invités à faire parvenir leurs questions à la municipalité par courriel ou sous toute autre format écrit.

19-01-22 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme les points ont tous été discutés, la séance est levée à 18h44

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

Je, soussigné monsieur Michel Bergeron, maire de la municipalité de Lamarche et madame Myriam Lessard, directrice générale, greffière trésorière ayant signé le présent procès-verbal, reconnaissent et considèrent avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Monsieur Michel Bergeron, Maire

Madame Myriam Lessard, directrice générale et greffière trésorière